

PAR COURRIEL

Rimouski, le 9 novembre 2015

N/Réf. : 7610-01-01-0832200

N/Doc. : 401305623

**Objet : Historique des avis d'infractions environnementales (moins de 5 ans)
Carrossier Carrxpert Jacques Lévesque Inc.
260, avenue Léonidas Sud à Rimouski**

Madame,

Nous donnons suite à votre demande, reçue le 5 novembre 2015, concernant l'objet précité.

Vous trouverez en annexe le document demandé. Il s'agit de :

1. Lettre ayant pour objet la conformité du Règlement sur les halocarbures, datée du 15 août 2012, 1 page.

Vous noterez que dans ce document, des renseignements ont été masqués, et ce, en vertu des articles 53 et 54 de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (L.R.Q., c. A-2.1).

...2

Adresse bureau de Rimouski
212, avenue Belzile
Rimouski (Québec) G5L 3C3
Téléphone : 418 727-3511, poste 286
Télécopieur : 418 727-3849
Courriel : marie-josée.lavoie@mddelcc.gouv.qc.ca
Internet : www.mddelcc.gouv.qc.ca

Adresse bureau de Sainte-Anne-des-Monts
124, 1^{re} Avenue Ouest
Sainte-Anne-des-Monts (Québec) G4V 1C5
Téléphone : 418 763-3301
Télécopieur : 418 763-7810
Internet : www.mddelcc.gouv.qc.ca

Conformément à l'article 51 de la Loi sur l'accès [...], nous vous informons que vous pouvez demander la révision de cette décision auprès de la Commission d'accès à l'information. Vous trouverez ci-annexée une note explicative concernant l'exercice de ce recours ainsi qu'une copie des articles de loi précités.

Si vous désirez plus de renseignements, vous pouvez vous adresser à la soussignée, au 418 727-3511, poste 286.

Veillez agréer, Madame, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

La répondante régionale de l'accès aux documents,

ORIGINAL SIGNÉ PAR :

MJL/mjl

Marie-Josée Lavoie
Technicienne en administration

p. j.

c. c.

AVIS DE RECOURS

À la suite d'une décision rendue en vertu de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels*.

Révision par la Commission d'accès à l'information

a) *Pouvoir* :

L'article 135 de la Loi prévoit qu'une personne dont la demande écrite a été refusée en tout ou en partie par le responsable de l'accès aux documents ou de la protection des renseignements personnels peut demander à la Commission d'accès à l'information de réviser cette décision. La demande de révision doit être faite par écrit; elle peut exposer brièvement les raisons pour lesquelles la décision devrait être révisée (art. 137).

L'adresse de la Commission d'accès à l'information est la suivante:

Québec	575, rue St-Amable Bureau 1.10 Québec (Québec) G1R 2G4	Tél.: 418 528-7741 Sans frais 1-888-528-7741	Télécopieur: 418 529-3102
Montréal	500, boul. René-Lévesque Ouest Bureau 18.200 Montréal (Québec) H2Z 1W7	Tél.: 514 873-4196 Sans frais 1-888-528-7741	Télécopieur: 514 844-6170

b) *Motifs* :

Les motifs relatifs à la révision peuvent porter sur la décision, sur le délai de traitement de la demande, sur le mode d'accès à un document ou à un renseignement, sur les frais exigibles ou sur l'application de l'article 9 (notes personnelles inscrites sur un document, esquisses, ébauches, brouillons, notes préparatoires ou autres documents de même nature qui ne sont pas considérés comme des documents d'un organisme public).

c) *Délais* :

Les demandes de révision doivent être adressées à la Commission d'accès à l'information dans les 30 jours suivant la date de la décision ou de l'expiration du délai accordé au responsable pour répondre à une demande (art. 135).

La Loi prévoit spécifiquement que la Commission d'accès à l'information peut, pour motif raisonnable, relever le requérant du défaut de respecter le délai de 30 jours (art. 135).

L.R.Q., c. A-2.1

Dernière modification : 14 septembre 2007

À jour au 1^{er} décembre 2014

Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels

CHAPITRE III

PROTECTION DES RENSEIGNEMENTS PERSONNELS

SECTION I

CARACTÈRE CONFIDENTIEL DES RENSEIGNEMENTS PERSONNELS

Renseignements confidentiels. **53.** Les renseignements personnels sont confidentiels sauf dans les cas suivants:

1° la personne concernée par ces renseignements consent à leur divulgation; si cette personne est mineure, le consentement peut également être donné par le titulaire de l'autorité parentale;

2° ils portent sur un renseignement obtenu par un organisme public dans l'exercice d'une fonction juridictionnelle; ils demeurent cependant confidentiels si l'organisme les a obtenus alors qu'il siégeait à huis-clos ou s'ils sont visés par une ordonnance de non-divulgation, de non-publication ou de non-diffusion.

1982, c. 30, a. 53; 1985, c. 30, a. 3; 1989, c. 54, a. 150; 1990, c. 57, a. 11; 2006, c. 22, a. 29.

Renseignements personnels. **54.** Dans un document, sont personnels les renseignements qui concernent une personne physique et permettent de l'identifier.

1982, c. 30, a. 54; 2006, c. 22, a. 110.

Rimouski, le 15 août 2012

Carrossier CarrXpert Jacques Lévesque inc.
260, avenue Léonidas Sud
Rimouski (Québec) G5L 2T2

N/Réf. : 7610-01-01-0832200
400950979

Objet : Conformité du Règlement sur les halocarbures

Madame,
Monsieur,

Le 27 juillet 2012, un représentant du ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs a procédé à une visite de vos installations situées au 260, avenue Léonidas Sud à Rimouski. Nous avons constaté le manquement suivant :

- La nature de l'halocarbure présent dans un appareil de climatisation visé par des travaux d'entretien, de réparation, de modification, de conversion ou de démantèlement des composantes qui renferment un halocarbure, doit être préalablement identifiée à l'aide d'un appareil conçu à cette fin.
Règlement sur les halocarbures (Q-2, r.29), article 31

Vous devez donc vous procurer un appareil d'identification d'halocarbures et prendre les mesures requises afin de vous assurer de respecter cette exigence réglementaire.

Pour tout renseignement additionnel, vous pouvez communiquer avec Mme Julie Gendron au numéro de téléphone 418 727-3511, poste 265.

Veuillez agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Articles 53 et 54

MB/DF/mes

Marco Bossé
Chef du contrôle industriel
et de la qualité de l'eau